Envoyé en préfecture le 13/12/2022 Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022

ID: 058-215800863-20221208-DEL2022_12_90-DE

République Française Département de la Nièvre Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Date de la convocation : 02/12/2022 Date d'affichage : 02/12/2022 Nombre de membres afférents au

conseil municipal: 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire

Etaient présents: Daniel GILLONNIER, Gilbert LIENHARD, Martine LEROY, Béatrice BOULOGNE, Stéphanie OUVRY, Jean-Pierre MARASI, Christine GUIBLIN, Nadine BREUZET, Patrick PONSONNAILLE, Alain DEDISSE, Frédéric CASSERA, Denis REBY, Corinne COLONEL, Alexandre BLANDIN, Florence GUILLAUME, Carole TABBAGH-GRUAU, Michel VENEAU, Sylvie REBOULEAU, Pascale QUILLIER, Lucie LECLERC, Alexandre BOUCHER-BAUDARD, Hicham BOUJLILAT,

Effectifs	28
Nombre de votants	28
Votes « Pour »	28
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Absents ayant donné procuration: Michel RENAUD à Gilbert LIENHARD, Annie MILLIARD à Martine LEROY, Frédéric GABEZ à Stéphanie OUVRY, Pauline PABIOT à Daniel GILLONNIER, Isabelle DENIS à Hicham BOUJLILAT, Martine BOREL à Béatrice BOULOGNE,

Secrétaire de séance : Frédéric CASSERA

<u>Objet de la délibération</u> : Représentants du Conseil municipal au Comité des Œuvres Sociales (COS)

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire a adhéré au CNAS en 2012 afin d'apporter à tous les agents qu'ils soient horaires, contractuels, stagiaires ou titulaires, une amélioration de leur pouvoir d'achat au quotidien.

En effet, cet organisme offre de nombreuses prestations dans les domaines de la vie quotidienne, la solidarité, les enfants et les vacances.

Toutefois, il a été décidé de maintenir le Comité des Oeuvres Sociales afin de permettre aux agents de se retrouver dans le cadre du Noël des enfants de la ville.

Le Comité des Oeuvres Sociales est géré par un Conseil d'Administration au sein duquel siègent notamment des Conseillers

Envoyé en préfecture le 13/12/2022 Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022

ID: 058-215800863-20221208-DEL2022_12_90-DE

Municipaux désignés par la Collectivité au nombre de 8 titulaires et 8 suppléants.

Consécutivement à la vacance d'un siège de conseiller municipal impactant de fait la composition dudit conseil d'administration, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Après consultation, Monsieur Alexandre BOUCHER-BAUDARD propose sa candidature.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Alexandre BOUCHER-BAUDARD en remplacement de Monsieur Thierry DEMAY, en tant que suppléant, au sein du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Unanimité.

Pour extrait conforme : Le Maire.